



Assurances hospitalisation

Une protection
sur mesure

2023



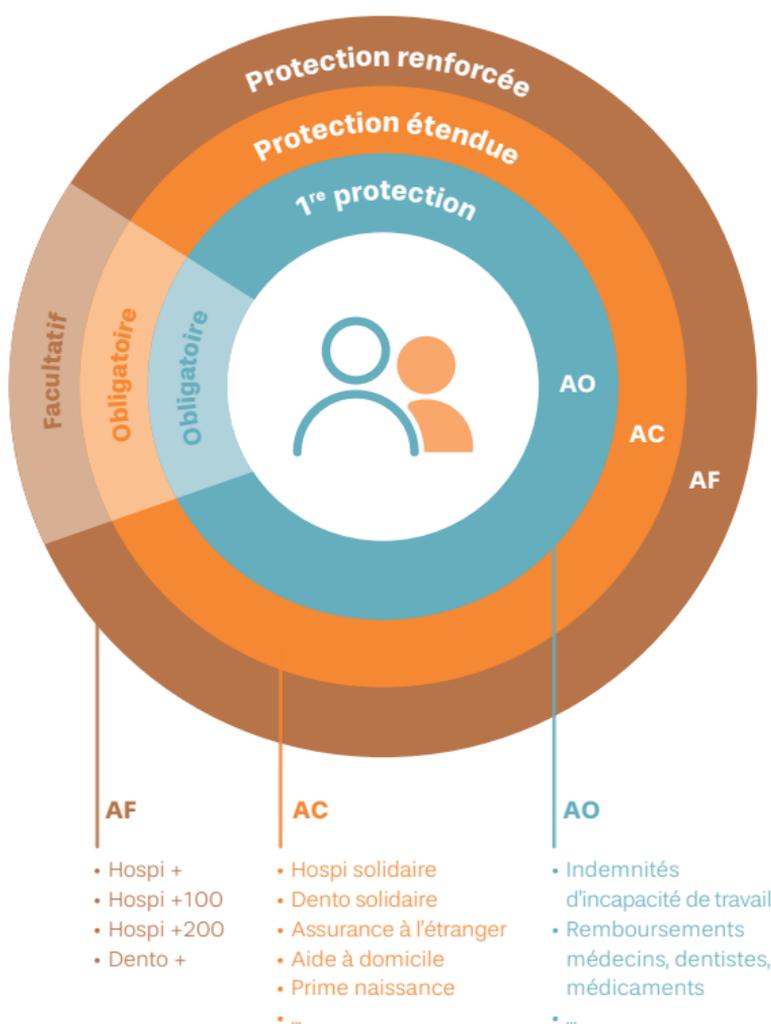
Table des matières

S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...	3
À chaque situation, une solution	4
Les 7 points forts des couvertures hospitalisation de la MC	5
Hospi solidaire, la couverture hospitalisation comprise dans votre cotisation à la MC	7
Tableau comparatif des couvertures hospitalisation de la MC	10
Tarifs mensuels 2023	13
Hospi +, la couverture idéale en chambre commune	18
Hospi +100 et Hospi +200, votre tranquillité assurée	19
Plus d'infos sur MC Assure	20
Lexique	21

Document à titre informatif et promotionnel, non contractuel.
Conditions au 1^{er} janvier 2023. Conditions générales et fiches info disponibles sur simple demande ou sur mc.be/conditions-assurances

S'assurer contre les coûts liés aux pépins de santé...

Tout citoyen belge dispose de l'assurance obligatoire (AO). S'il est affilié à une mutualité, il bénéficie aussi d'une assurance complémentaire (AC). L'assurance facultative (AF) est, comme son nom l'indique, non obligatoire. Souscrire une telle assurance permet de se prémunir de coûts de santé importants qui ne peuvent pas toujours être évités (même si on prend soin de sa santé).



AO Assurance obligatoire. Cette assurance est la même pour tous, quelle que soit votre mutualité. L'AO est financée par la sécurité sociale.

AC Assurance complémentaire. Une offre élaborée par une mutualité. Elle donne droit à des remboursements et services complémentaires à l'AO. L'AC est financée par les cotisations des membres. Hospi solidaire est proposée dans l'AC de la MC. Cette assurance est obligatoire.

AF Assurance facultative. Assurance développée par une mutualité (ou assureur privé) pour les besoins spécifiques de ses membres. Les AF sont financées librement par les primes des assurés. À la MC, les AF sont proposées par MC Assure.

À chaque situation, une solution

Personne n'est à l'abri d'un souci de santé ou d'un accident. Mieux vaut donc compter sur un partenaire fiable auquel plus de 4 500 000 personnes font confiance en Belgique.

La Mutualité chrétienne (MC) vous conseille et vous permet de bénéficier d'assurances hospitalisation adaptées à vos besoins et à votre budget.

Unique à la MC ! En tant que membre en ordre de cotisations à l'assurance complémentaire, vous bénéficiez déjà d'une couverture hospitalisation, Hospi solidaire.

Avec cette couverture, un adulte hospitalisé en chambre à 2 lits paie maximum 275€ pour son hospitalisation.

Et un enfant de moins de 18 ans bénéficie même de la prise en charge complète des frais d'hospitalisation en chambre à 2 lits!

Vous souhaitez une couverture qui répond encore mieux à vos besoins ? Vous pouvez compléter l'intervention d'Hospi solidaire en souscrivant l'une des assurances facultatives suivantes : **Hospi +**, **Hospi +100** ou **Hospi +200**. Vous êtes ainsi encore mieux protégé et vous bénéficiez de remboursements supplémentaires.

Lors d'une hospitalisation, beaucoup de questions peuvent se poser sur les démarches administratives à entreprendre, la facture, les types de chambres, l'accompagnement que votre mutualité peut vous offrir... **Rendez-vous sur mc.be/demarches-hopital pour des infos et conseils.**



Les 7 points forts des couvertures hospitalisation de la MC¹

- 1 Sans questionnaire
ni examen médical**
- 2 Sans plafond annuel
et pour tout type d'intervention²**
- 3 Sans exclusion ni restriction en cas de
maladie préexistante ou de grossesse**
- 4 Sans franchise
pour les moins de 18 ans**
- 5 Sans plafond de coût ou de durée³**
- 6 Stage de 6 mois
même en cas de grossesse⁴**
- 7 Valable dans tous les hôpitaux
en Belgique mais également
à l'étranger⁵**

¹ Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales d'Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200

² Excepté pour les soins esthétiques

³ Excepté pour les implants et les séjours en hôpital psychiatrique

⁴ Sauf exemption de stage en application des conditions générales d'Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200

⁵ Sous certaines conditions



Hospi solidaire, la couverture hospitalisation comprise dans votre cotisation à la MC

Tout le monde doit avoir accès à des soins de santé de qualité à des prix raisonnables. C'est pourquoi, en tant que membre de la MC en ordre de cotisation de l'assurance complémentaire, vous bénéficiez automatiquement d'une couverture hospitalisation de qualité, Hospi solidaire.

Vos avantages en un clin d'œil

- Couverture comprise dans votre assurance complémentaire
- Pas de stage d'attente
- Pas de limite d'âge
- Pas de franchise pour les moins de 18 ans
- Maximum 275 € à votre charge par hospitalisation en chambre à 2 lits.



Découvrez tous les avantages d'Hospi solidaire dans le comparatif en page 10.

Comment bénéficier de ces avantages ?

- Être ou devenir membre de la MC
- Être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire

Les particularités d'Hospi solidaire

Franchise

Hospi solidaire prend en charge les frais d'hospitalisation en chambre à 2 lits après application d'une franchise de 275 € par hospitalisation classique et de 150 € par hospitalisation de jour.

Si vous êtes hospitalisé plusieurs fois lors d'une même année, vous payez maximum 550 € de franchise pour l'année.

Maladies graves et/ou coûteuses

Nous intervenons dans le remboursement de toutes les hospitalisations, y compris celles liées à une maladie grave et/ou coûteuse¹. Dans le cadre de l'assurance complémentaire, vous bénéficiez également d'un forfait unique de 150 € en cas de maladie grave et/ou coûteuse.

Pour augmenter cette intervention, optez pour l'une de nos assurances facultatives Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200.

Couverture hospitalisation en toute circonstance

Vous changez d'employeur? Vous partez en (pré-)pension? Hospi solidaire continue à vous couvrir sans coût supplémentaire.

La famille s'agrandit

Beau projet ou belle surprise... Parfois, on n'a pas prévu que tout aille si vite ou on a tout simplement oublié le volet assurance. Pas de panique! Toute future maman membre de la MC est couverte par Hospi solidaire, ainsi que son bébé. Vous souhaitez des remboursements plus importants? Vous pouvez souscrire une assurance facultative Hospi +, Hospi +100 ou Hospi +200 et en bénéficier après seulement six mois de stage, même si vous êtes déjà enceinte!



¹ Retrouvez la liste des maladies graves et/ou coûteuses sur mc.be/maladie-grave ou contactez votre conseiller pour plus d'informations.



Comparatif des couvertures hospitalisation de la MC

Franchise appliquée	Hospi solidaire	Hospi +	Hospi +100 Hospi +200
Moins de 18 ans	Pas de franchise		
18 ans et plus en chambre commune ou à 2 lits	275 €/Hospi classique 150 €/Hospi de jour Maximum 550 €/an	100 €/an	0€
18 ans et plus en chambre individuelle		100 €/an	100 €/an

Interventions et montants maximum remboursés	Hospi solidaire	Hospi +	Hospi +100 Hospi +200
Moins de 18 ans	Pas de franchise		
Suppléments de chambre en chambre individuelle	Pas de prise en charge	Pas de prise en charge	100 €/jour
Suppléments d'honoraires en chambre individuelle			Hospi +100 : 1 fois le tarif officiel Hospi +200 : 2 fois le tarif officiel
Frais pharmaceutiques pendant l'hospitalisation	Prise en charge par Hospi solidaire sous conditions		
Dépistage de surdit� chez le nouveau-n�	Tarif officiel int�gralement pris en charge par Hospi solidaire		
Implants non rembours�s par l'AO	Maximum 200 € par hospitalisation	Maximum 5 000 € par hospitalisation	Maximum 5 000 € par hospitalisation
Frais de t�l�phonie	Pas de prise en charge	Maximum 3,72 €/jour	Maximum 3,72 €/jour
Frais divers (TV, frigo...)	Prise en charge par Hospi solidaire sous conditions		
Frais d'accompagnant pour un patient de moins de 18 ans	Maximum 15 € par jour pris en charge par Hospi solidaire		
Frais d'accompagnant pour un patient de plus de 18 ans	Maximum 6,20 € par jour pris en charge par Hospi solidaire		
Prestations m�dicales et param�dicales 30 jours avant et 90 jours apr�s l'hospitalisation	Pas de prise en charge	Pas de prise en charge	Tickets mod�rateurs et 100% des suppl�ments d'honoraires (exclusions pr�vues dans les conditions g�n�rales)
Location de mat�riel sanitaire	Pas de prise en charge	Maximum 30 € par mois durant 3 mois	
Location de mat�riel de t�l�-assistance	Pas de prise en charge	Maximum 17 € par mois pendant 3 mois	
S�jour en maison de convalescence	Intervention par Hospi solidaire � concurrence de 45 % de la quote-part restant � charge ¹ , maximum 30 nuit�es par ann�e civile		
Intervention dans le cadre d'une maladie grave et/ou co�teuse	Forfait unique de 150 €	Forfait annuel de 100 € + 50% des d�penses admissibles dont le montant d�passe 200 € ² avec un max. de 150 €	Forfait annuel de 200 € + 50% des d�penses admissibles dont le montant d�passe 400 € ² avec un max. de 1800 €
S�jour en h�pital psychiatrique	Maximum 450 €/an	Maximum 10 €/jour 30 jours par hospitalisation	Maximum 10 €/jour 30 jours par hospitalisation. Prise en charge des suppl�ments en chambre individuelle
Procr�ation m�dicalement assist�e (PMA)	Forfait de 200 €/cycle (maximum 6 cycles) pris en charge par Hospi solidaire		
Accouchement � domicile / maison de naissance	Forfait de 150 € pris en charge par Hospi solidaire		
Acompte lors d'une hospitalisation comportant au moins une nuit�e	Pas de remboursement	Remboursement de l'acompte l�gal per�u en chambre commune pour un s�jour comportant au moins une nuit�e	Remboursement jusqu'� 500 € pour un s�jour comportant au moins une nuit�e

¹ Dans un des trois centres agr es de la MC: Domaine de Nivez    Spa, Ter Duinen   Nieuport et Hooidonk   Zandhoven.

² D penses li es   la pathologie et non rembours es en AO : transport, m dicaments, bandagisterie, prestataires param dicaux, pr servation fertilit .

Plus d'infos? Consultez les fiches info sur les produits: mc.be/conditions-assurances

Tarifs mensuels 2023¹

	Hospi solidaire	Hospi +	Hospi + 100	Hospi + 200
Moins de 18 ans	Déjà comprise dans votre cotisation à l'assurance complémentaire	0€	2,98€	7,55€
De 18 à 24 ans		4,39€	4,42€	11,14€
De 25 à 49 ans		4,39€	10,45€ ²	26,29€ ²
De 50 à 64 ans		4,39€	13,43€ ²	33,82€ ²
65 ans et plus		4,39€	23,90€ ²	60,08€ ²

¹ Paiements par domiciliation (trimestrielle, semestrielle ou annuelle) ou par virement annuel.

² Les prix mentionnés concernent les assurés ayant souscrit une assurance hospitalisation avant l'âge de 45 ans. Si vous souscrivez après 45 ans, une majoration sera appliquée. Celle-ci dépend de votre âge.

Pour plus d'infos, contactez votre conseiller.

Souscrire une assurance Hospi +100 ou Hospi +200 à 70 ans ou plus n'est possible qu'à condition d'être déjà couvert par une assurance similaire au plus tard dans les 3 mois qui précèdent la souscription.

Le service Défense des membres peut vous aider

Votre facture de soins pose problème ?

Le service Défense des membres de la MC est là pour analyser son exactitude. Contactez votre conseiller.

Moins de 45 ans ? Souscrivez dès maintenant une assurance Hospi +100 ou Hospi +200 : votre prime sera plus avantageuse.



Êtes-vous bien couvert pour vos soins dentaires ?

Découvrez Dento solidaire et Dento+ : les couvertures dentaires de la MC

- 081 81 28 28
- mc.be/dento
- Parlez-en à votre conseiller et demandez-lui la brochure Dento.





Préparez au mieux votre hospitalisation !



Rendez-vous sur mc.be/demarches-hospital

- Évaluez le coût de votre hospitalisation
- Comparez les tarifs des hôpitaux de votre région
- Vérifiez si votre médecin est conventionné, non conventionné ou partiellement conventionné
- Obtenez toute l'information nécessaire relative à la déclaration d'admission à l'hôpital

Hospi +, la couverture idéale en chambre commune¹

Vous souhaitez séjourner dans une chambre commune ou à 2 lits et bénéficier de remboursements complémentaires à ceux prévus par Hospi solidaire ? Hospi + est faite pour vous.



Vous souhaitez éviter les mauvaises surprises financières lorsque vous choisissez une chambre individuelle ?

Nous vous conseillons de choisir Hospi +100 ou Hospi +200 et de comparer les pratiques tarifaires des hôpitaux sur mc.be/services-en-ligne

Vos avantages en un clin d'œil

- Seulement 4,39 € par mois
- Prime de 0 € pour les moins de 18 ans
- Maximum 100 € de franchise par an, en chambre à 2 lits
- Sans limite d'âge
- Un stage de 6 mois seulement, même en cas de grossesse
- Remboursement rapide de votre acompte pour une hospitalisation comportant au moins une nuitée, après application de la franchise (voir les conditions générales)



Découvrez tous les avantages d'Hospi + dans le comparatif en page 10.

Comment en bénéficier ?

- Être ou devenir membre de la MC et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Être en ordre de paiement de primes d'assurance facultative



Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. La durée du contrat est à vie.

¹ Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales d'Hospi +.

Hospi +100 et Hospi +200, votre tranquillité assurée¹

Vous préférez séjourner en chambre individuelle et être couvert pour vos soins avant et après l'hospitalisation également ? Optez pour Hospi +100 ou Hospi +200.

Vos avantages en un clin d'œil

- Remboursement des suppléments d'honoraires jusqu'à une fois (Hospi +100) ou deux fois (Hospi +200) le tarif officiel
- Prise en charge des suppléments de séjour en chambre individuelle jusqu'à 100 € par jour
- Maximum 100 € de franchise par an en chambre individuelle
- Remboursement des frais médicaux et paramédicaux 30 jours avant et 90 jours après votre hospitalisation
- Sans franchise en chambre à 2 lits
- Un stage de 6 mois seulement, même en cas de grossesse
- Remboursement rapide de votre acompte (jusqu'à maximum 500 €) pour une hospitalisation comportant au moins une nuitée, après application de la franchise (voir les conditions générales)

—▶ **Découvrez tous les avantages d'Hospi +100 et Hospi +200 dans le comparatif en page 10.**

Comment en bénéficier ?

- Être ou devenir membre de la MC et être en ordre de cotisation à l'assurance complémentaire
- Être en ordre de paiement de primes d'assurance facultative

Les produits d'assurance proposés par MC Assure sont soumis au droit belge. La durée du contrat est à vie.

¹ Sous réserve des exclusions et limitations prévues dans les conditions générales d'Hospi +100 et d'Hospi +200.

Plus d'infos sur MC Assure

MC Assure est une société mutualiste d'assurances agréée par l'Office de contrôle des mutualités pour offrir des assurances maladie au sens de la branche 2 de l'annexe 1 de l'arrêté royal du 22 février 1991 portant règlement général relatif au contrôle des entreprises d'assurances, ainsi que pour couvrir, à titre complémentaire, des risques qui appartiennent à l'assistance telle que visée dans la branche 18 de l'annexe 1 de l'arrêté royal précité.

La MC, dont le siège social est situé à 1031 Bruxelles, Chaussée de Haecht, 579, est l'agent d'assurances de MC Assure.



Consultez les fiches IPID Hospi +, Hospi +100 et Hospi +200 (les fiches IPID reprennent les informations sur les produits) **ainsi que les conditions générales sur mc.be/conditions-assurances**

Avec Ma MC, gérez votre dossier en ligne

Ma MC vous permet d'accéder en toute sécurité à votre dossier personnel et à celui des personnes de moins de 18 ans à votre charge, tout en restant chez vous.

- Chat en ligne avec un conseiller
- Souscription d'une assurance facultative sur mc.be/souscription
- Demande d'intervention pour un acompte ou une facture d'hospitalisation
- Simulation des frais d'un séjour hospitalier
- Commande de formulaires et documents spécifiques
- Formulaire de contact en ligne



Et bien d'autres services à découvrir sur mc.be/ma-mc

Lexique

Franchise

Somme forfaitaire qui reste à charge du membre après l'intervention de l'assurance.

Hospitalisation classique

Séjour médical nécessitant au moins une nuit dans un établissement hospitalier.

Hospitalisation de jour

Séjour médical ne nécessitant pas une nuit dans un établissement hospitalier.

Maladie grave et/ou coûteuse

Affection reprise dans une liste de pathologies et entraînant des dépenses importantes. Retrouvez la liste des maladies graves et/ou coûteuses sur mc.be/maladie-grave

Stage d'attente

Période pendant laquelle l'assurance ne couvre aucun sinistre.

Suppléments d'honoraires

Selon le type de chambre et le statut du médecin, des suppléments sur les prestations médicales peuvent être facturés, en plus du tarif officiel.

Suppléments de chambre

Montants supplémentaires que le patient peut se voir facturer pour chaque jour d'hospitalisation en chambre individuelle.



En savoir plus ?



Appelez le **081 81 28 28**



Rendez-vous sur **mc.be/hospi**



Contactez votre conseiller :
mc.be/contact

En cas de plainte, vous pouvez contacter soit le service des plaintes de MC Assure, Chaussée de Haecht, 579 à 1031 Bruxelles (**plainte.mcassure@mc.be**), soit le médiateur de l'ANMC par e-mail à l'adresse **mediateur@mc.be** ou par courrier à ANMC-Médiateur, Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles, soit l'Ombudsman des Assurances, Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles (**info@ombudsman-insurance.be** | **www.ombudsman.as**).

MICBRO007F | Décembre 2022.

MC Assure, Chaussée de Haecht 579, 1031 Bruxelles.

Entreprise d'assurance agréée par l'OCM sous le n° 150/02,

Branche 2 (maladie), n° d'entreprise BCE 0834 322 140.



Envie de vous inscrire à la MC ?

Rendez-vous sur **mc.be/inscription**
ou contactez votre conseiller pour
profiter de nos nombreux avantages.

Nous nous chargeons de tout !



MC. Avec vous pour la vie.